

# Contrat de Prestation de Services de Photographie Immobilière

Le présent accord ("Accord") est conclu entre Photo Pinsent, ci-après désigné le "Photographe", et [ ], ci-après désigné le "Client", pour la prestation de services de photographie immobilière.

## 1. Tarifs et Modalités de Paiement :

- Maison Individuelle (Jardin) : 400.- CHF
- Appartement 2-3 Chambres : 350.- CHF
- Studio ou Terrain : 180.- CHF
- Vidéo Drone avec montage (1 minute) : 170.- CHF
- Vidéo Drone avec montage (2 minutes) : 330.- CHF
- Vidéo Drone avec montage (3-4 minutes) : 440.- CHF
- Vidéo Drone avec montage (5+ minutes) : 550.- CHF
- Vidéo Drone brute (Sans montage 4K) : 500.- CHF
- Retouche photo supplémentaire par photographie : 10 CHF
- Montage vidéo supplémentaire par projet : 250 CHF
- Original Haute Qualité pour droits de propriété pour impressions et propriété: 300.- CHF par photo ou 2000.- CHF pour toutes les photos de toute la séance photo.

Après la signature du contrat et l'accord sur l'emplacement, un acompte de 40% doit être versé d'ici la fin de la semaine de travail. Le montant restant doit être réglé après la soumission de la séance photo au client.

## 2. Disponibilité :

Le Photographe est disponible pour travailler sur site de 9h à 17h, du lundi au samedi.

## 3. Frais de Déplacement :

Toute propriété en dehors des cantons de Genève et du Valais entraînera des frais supplémentaires de 50 CHF par propriété pour les frais de déplacement.

## 4. Droits d'Utilisation :

Des droits sont accordés pour que les photos soient utilisées sur les plateformes immobilières du Client ou les portfolios d'architecture. Elles ne peuvent pas être revendues ou données à une autre entité immobilière sans le consentement du Photographe. Les droits de propriété des originaux haute qualité sont vendus séparément par photo ou par séance photo.

## 5. Annulations et Re-planifications :

Les annulations ou re-planifications doivent être notifiées dès que possible. Les annulations effectuées 24 heures avant un travail prévu n'entraînent aucun remboursement pour le Client.

## 6. Préparation de la Propriété :

Il est nécessaire que la propriété soit nettoyée et mise en scène correctement avant chaque séance photo pour une qualité maximale. En cas de non-respect, le

Client n'aura pas droit à une nouvelle séance gratuite. Si une photographie a été manquée ou ne satisfait pas le Client, une nouvelle visite est proposée par le Photographe (**période de 14 jours**). Des visites supplémentaires entraînent des frais **supplémentaires de 130.- CHF** plus toutes les dépenses supplémentaires (par exemple, **frais de déplacement**).

#### **7. Garantie de Qualité :**

Le Photographe garantit une qualité 4K (3840px × 2160px) pour les images et vidéos livrées. La retouche et l'édition photo/vidéo sont autorisées gratuitement dans les 15 jours suivant la livraison d'un projet au Client. Les droits en taille réelle sont vendus séparément par photographie. Chaque pièce peut s'attendre à 2-4 photos, et les photos extérieures couvriront 2 photographies (si applicable) par façade extérieure au niveau du sol et 2 photos par façade extérieure depuis les airs avec un drone.

#### **8. Limites de Photographie :**

Il n'y a pas de limites, mais le Photographe suit la règle de 2-4 photographies par pièce et 2 photographies par façade extérieure.

#### **9. Résolution des Litiges :**

En cas de litige, le Client accepte d'envoyer un email directement au Photographe pour tenter de résoudre le problème. Email : [info@robertpinsent.com](mailto:info@robertpinsent.com)

#### **10. Période de 14 jours gratuite :**

Les clients bénéficient d'une période gratuite de 14 jours suivant la remise du travail pour demander des modifications ou des photographies/vidéos supplémentaires sans frais supplémentaires. Cette période gratuite s'applique à une seule demande (qui peut inclure des modifications de photos, des retouches, des demandes de nouvelles photos, si nécessaire) dans le délai de 14 jours. Toute demande supplémentaire après cette période entraînera des **frais supplémentaires de 130 CHF**.

#### **11. Langue et Documentation :**

Le Photographe travaille en anglais et en français. Le Client est prié de fournir autant d'informations que possible sur la propriété afin que la documentation adéquate puisse être acquise avant chaque séance photo. Tout document légal (le cas échéant) nécessaire pour le travail de photographie doit être inclus en fonction de l'emplacement où le travail aura lieu.

#### **CLIENTE**

Nom:

Date and Signature

-----

#### **PHOTOGRAPHE**

Robert Pinsent

[www.pphotopinsent.com](http://www.pphotopinsent.com)

[info@robertpinsent.com](mailto:info@robertpinsent.com)

+41787495038

